[illegible] Diplomate avait été dérobé dans la sépulture de sa famille et déjà des fouilles avaient été pratiquées en vue de la rechercher. Elles n'avaient eu aucun résultat.

On rapporte que, lors de la restauration de Périlas, il y a un siècle environ, le mausolée avait été déplacé. Cela expliquerait pourquoi la boîte a été trouvée en dehors du mausolée et pourquoi aussi les recherches furent vaines.

### AUGER DE BOUSBECQUE

Auger de Bousbecque commença sa carrière diplomatique en Angleterre, en qualité de secrétaire d'ambassade de Don Pedro de Lazara, Lillois d'origine, ambassadeur près de la Cour de Londres, lors du mariage de Marie Tudor avec Philippe d'Espagne. Chargé de la correspondance, il montre tant de tact et de délicatesse que le roi Ferdinand ne craignit pas de lui confier la charge d'ambassadeur à Constantinople, charge rendue délicate par la maladresse de Malvezzi qui, par trop de précipitation, avait encouru la colère du sultan Soliman.

Soliman savait par expérience qu'il ne pouvait étendre ses conquêtes en Asie, les steppes de la Perse ayant toujours été le tombeau de ses armées. Pour satisfaire ses ambitions, le bouillant sultan aurait voulu pénétrer en Europe et se jeter sur les Etats voisins de son empire. Outre cent mille cavaliers, la Turquie possédait une infanterie considérable et une flotte nombreuse. Ferdinand n'avait à opposer à de telles forces que 25 à 30.000 fantassins et une faible cavalerie. Il fallait donc avoir recours aux moyens diplomatiques et désarmer la Turquie par des ruses et des tributs. Par sa prudence, sa fermeté et son dévouement, Auger de Bousbecque devait réussir dans cette importante mission.

Ayant reçu l'avis de sa nomination à Lille, le 2 novembre 1551, il partit immédiatement pour Vienne, afin de prendre les dernières instructions du roi. Arrivé à Constantinople, il fut invité par le gouvernement à se rendre en Anatolie, où se trouvait Soliman. Auger de Bousbecque fut très mal reçu par le sultan qui le congédia aussitôt. Toutefois, il avait obtenu une trêve de six mois en réponse à ses propositions de paix.

A son retour, Ferdinand félicita chaudement son ambassadeur. Après avoir étudié avec lui les événements politiques qui se passaient en Turquie, le roi fut indispensable de le renvoyer à titre d'ambassadeur ordinaire, afin de continuer les négociations. A peine remis de ses fatigues, Auger repartit pour Constantinople. Les changements de ministre survenus pendant son absence n'étaient pas de nature à apporter à Auger de Bousbecque une meilleure situation à la cour de Soliman. Ce sultan, aigri par les intrigues de son entourage et, disons-le aussi, par la mauvaise foi de Ferdinand qui refusait de payer la pension promise à la reine Elisabeth pour l'abandon de la Transylvanie, avait manifesté à la Cour de sinistres projets contre l'ambassade. Tous les pachas, effrayés de l'audace d'Auger de vouloir reparaître devant leur maître irrité, ne parlaient que de décapitation, ne lui pronostiquaient enfin que malheur.

— Ce qui peut vous arriver de plus heureux, disaient-ils, c'est que vos deux collègues soient jetés en prison et qu'à vous, ambassadeur, on vous coupe le nez et les oreilles et qu'on vous renvoie ainsi mutilé à votre maître parjure ».

Auger de Bousbecque restait calme à toutes ces menaces. Le sentiment du devoir était, chez lui, plus fort que la crainte, il resta à son poste, afin de renouveler les demandes de son souverain... Et son attitude imposa à Soliman.

Auger de Bousbecque fut aussi un numismate distingué: il forma une collection précieuse de médailles antiques et il enrichit la bibliothèque de Vienne de nombreux manuscrits qu'il avait achetés en Asie. Botaniste, il occupa une place en vue parmi les savants de son époque, et on lui doit l'importation en France du lilas, des tulipes et de diverses autres plantes ornementales et médicinales. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages très appréciés.

Admirateur passionné de la vie et des travaux d'Auger de Bousbecque, un peintre brugeois, J.-Bte Huysmans a composé plusieurs toiles magnifiques. L'une, dont l'artiste fit don à la commune de Bousbecque représente « Auger de Bousbecque achetant à des pirates, l'étendard royal d'Espagne ». On peut l'admirer dans la salle d'honneur de la Mairie de Bousbecque.

Une autre, qui fut achetée par le Gouvernement belge, se trouve à l'Hôtel de Ville de Comines-Belgique; elle est intitulée: « Soliman fait arrêter l'ambassadeur Busbecq ».

# La réorganisation des chemins de fer

Paris, 24 novembre. — L'exposé sur la réorganisation des chemins de fer fait par M. Daladier devant le conseil de Cabinet, aurait eu un accueil très réservé.

En réalité, partisans et adversaires de la fusion des réseaux, ont défendu leur à tour leurs thèses, étayées sur des principes absolument opposés.

Les uns ont souteuu, avec le ministre des Travaux publics, que la crise actuelle obligeait l'Etat à diriger lui-même les forces économiques défaillantes, alors que les autres, combattant la fameuse théorie de l'économie dirigée ont préconisé la solution moins révolutionnaire de la collaboration. Finalement, une solution d'attente a été trouvée.

Le conseil de Cabinet a chargé M. Germain Martin d'étudier avec ses services les répercussions financières du projet.

D'autre part, le Conseil s'est également occupé de la question des économies à réaliser dans les administrations. Le chiffre de deux milliards envisagé serait loin d'être atteint.

Aussi, le Conseil a-t-il fait appel aux ministres récalcitrants, mais il paraît que le résultat du débat n'a pas été très important.

## Une convention de conciliation entre les Soviets et la Pologne

Moscou, 24 novembre. — La convention de conciliation soviéto-polonaise prévue par le pacte de non-agression entre l'U.R.S.S. et la Pologne, signé le 25 juillet dernier, a été signée au commissariat des Affaires étrangères.

Cette convention de conciliation porte les signatures de M. Litvinoff et de M. Patek, ministre de Pologne.

# Les interpellations sur l'aviation à la Chambre

Paris, 24 novembre. — La Chambre a commencé jeudi matin la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre et modifiée par le Sénat, tendant à réduire de trois à deux ans le délai pour la conversion de la séparation de corps en divorce (art. 310 du code civil) sur la demande de l'un des époux.

M. Pernot, député du Doubs, en l'absence du garde des sceaux, demande l'ajournement.

Le président met aux voix par scrutin la demande d'ajournement. Celle-ci est repoussée par 340 voix contre 240.

M. Camille Planche, rapporteur, demande le vote du texte voté par le Sénat, et déclare que la commission s'opposera à tout amendement.

M. Pernot vient combattre la proposition. Il estime que la proposition est fâcheuse en son principe et inacceptable en ses modalités. Il se défend de vouloir se placer sur le terrain religieux, confessionnel. Si l'on accorde tant de facilités au divorce, le mariage ne comptera plus. Et ne croyez-vous pas, messieurs, quelles que soient vos opinions, qu'il faut que le mariage soit considéré comme un lien sérieux par les jeunes gens, quand ils le contractent.

Le député du Doubs estime que celui qui demande la conversion, neuf fois sur dix, est celui contre lequel la séparation a été prononcée. Le député du Doubs critique principalement la disposition suivante du projet de loi :

Toute autre demande introduite au cours de l'instance en conversion, pour faire réviser le taux de la pension, sera irrecevable. Il en sera de même pour toute demande tendant à faire modifier la garde des enfants.

M. Pernot estime qu'au contraire cette demande est plus que jamais rendue nécessaire au moment de l'instance en conversion.

L'orateur est vivement applaudi à droite et au centre quand il déclare que le vote par bottes lui donnera peut-être tort, mais les thèses de la majorité sont indéfendables, insoutenables quand il s'agit de la garde des enfants. Il insiste pour que le juge de la conversion puisse modifier par le même jugement la garde des enfants.

Il s'agit, dit-il, de la famille. Il ne s'agit pas de la politique. Je m'adresse à la sollicitude de la Chambre tout entière. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs).

Le chanoine Desgranges, député du Morbihan, estime que l'indissolubilité des mariages est la marque d'une civilisation supérieure.

Le divorce, selon ses premiers partisans de 1882, devait mettre fin à l'adultère, aux drames passionnels, à la criminalité, aux infanticides et même aux suicides ; c'était pour eux, un remède exceptionnel en faveur de la famille. Il n'en a pas été ainsi. Le nombre des divorces a pris une proportion imprévue. Des enquêtes faites dans les écoles et les lycées, par des journalistes de gauche, ont établi l'extension du divorce et les tristes conséquences familiales et scolaires pour les enfants.

Le chanoine Desgranges proteste contre les affiches vantant le divorce à crédit.

M. Planche. — M. Desgranges peut-il nous donner la statistique qui doit établir la progression des annulations des mariages en cour de Rome ? (Protestations à droite).

Le chanoine Desgranges. — La question n'es tpas là et je comprends, M. le rapporteur, votre tentative de diversion. Je peux vous affirmer, en tout cas, que le nombre des annulations de mariage en cour de Rome n'a jamais progressé (Applaudissements à droite).

M. le chanoine Desgranges exprime l'espoir, en terminant, de ne pas voir son pays souffrir davantage de la loi du divorce (applaudissements à droite).

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

A la demande de M. Palmade, ministre du budget, le collectif de 1931-1932 est inscrit en tête de l'ordre du jour de la séance de vendredi après-midi. La séance est levée à 11 h. 50.

Séance à 16 heures, pour la suite des interpellations sur l'Aéropostale.

### L'AFFAIRE DE L'AEROPOSTALE

L'après-midi, la séance est ouverte à 16 h. 05, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur le retard apporté à l'instruction dans les affaires de l'aéronautique.

### LE DISCOURS DE M. PAINLEVÉ

M. Painlevé. — Mes premiers mots seront pour rendre hommage aux pilotes, mécaniciens et aux pilotes techniciens de l'Aéropostale. Ce n'est pas leur faute si l'affaire, financièrement, a sombré du fait de la mégalomanie de certains. Je veux rendre hommage aux héros qui sont tombés victimes de leur devoir. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs).

M. Painlevé rappelle l'émotion produite à l'étranger par les accusations de forfaiture ou de corruption portées contre MM. Chaumié et Weiller. Les treize documents, base de l'accusation, ont tous été reconnus faux. Aucun chef d'accusation ne pouvait plus être retenu.

Le ministre de l'Air retrace les conversations qu'il eut avec M. Bouilloux-Lafont qui voulait le convaincre de l'existence de pots de vin, de contrats criminels et qui montrait des photographies de diverses pièces. Le ministre s'étonna que de si graves accusations puissent être formulées sur de simples photographies.

M. André Bouilloux-Lafont répondit qu'il avait vu les pièces authentiques et qu'il en possédait d'autres. Le ministre lui conseilla de déposer son dossier entre les mains du Garde des Sceaux.

M. Painlevé raconte comment, après enquête, il établit que les pièces en question émanaient du bureau de M. Faux-Pas-Bidet, des renseignements généraux de la préfecture de police où les avaient été apportés par un indicateur, M. Lucco. L'écriture de M. Weiller était remarquablement imitée. Ces pièces constituaient notamment tout un plan de M. Weiller contre le ministère de l'Air. Le ministre souligne le louche passé de Lucco pour arriver à l'emploi que fit André Bouilloux-Lafont de ces faux.

Il estime la responsabilité des Bouilloux-Lafont écrasante, puisque pendant trois ans, ils ont eu, entre les mains, des pièces fausses, manifestement fausses. A partir de juin, dès que ma conviction fut faite, je refusais de recevoir aucun membre de la famille Bouilloux-Lafont. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

Comment a-t-on pu porter des accusations aussi infamantes, sur des pièces aussi manifestement fausses? (Applaud.).

A 18 h., la séance est suspendue pour permettre à M. Painlevé de se reposer; ce dernier a été pris d'une légère faiblesse pendant la suspension de séance, aussi, quand à 18 h. 40, la séance est reprise, la suite de la discussion est suspendue de nouveau, à 18 h. 45 jusqu'à 21 h.

### SEANCE DE NUIT

La séance est reprise à 21 h. 05.

M. Edouard Herriot seul au banc du Gouvernement, fait, de sa place une courte déclaration.

M. Herriot. — Le ministre de l'Air aurait voulu apporter encore quelques explications. J'ai usé de mon amitié pour le prier de rester ce soir, chez lui, en l'assurant que je le remplacerai du moins matériellement. S'il avait pu venir, ce soir, il vous aurait dit que n'ayant vu que l'intérêt du pays, il entend reprendre l'exploitation de la ligne de l'Aéropostale, avec des hommes nouveaux et des capitaux nouveaux, sous le contrôle de l'Etat français, compte tenu des nécessités imposées par les législations étrangères.

M. Fernand Bouisson. — Nous formulons unanimement le vœu d'un prompt et complet rétablissement au président Painlevé. (Vifs applaudissements).

### M. DELESALLE MET EN CAUSE M. FLANDIN

M. Delesalle, député du Pas-de-Calais, monte à la tribune, et rend tout d'abord hommage à l'effort accompli par le président Painlevé. (Appaudissements sur de nombreux bancs). Autour du ministre de l'Air gravitent une bande d'escrocs ayant comme principal moyen le chantage, dit-il. Il y a deux remèdes: L'organisation des arsenaux d'Etat. (L'aviation ne doit pas être prisonnière d'un semi-trotteur). Il faut organiser, dans le ministère de l'Air, un corps de contrôle. Tous les ministères ont réclamé la constitution de ce corps pour le budget de 2 milliards 400 millions du ministère de l'Air. Il ne faudrait qu'un crédit d'un million de plus.

M. Delesalle s'excuse ensuite d'avoir à remplir une tâche délicate. Il fait part d'un document qu'il reçut jeudi dernier à 7 h. du soir. Un contrôleur lui a dit: « Outre les deux rapports, il y a encore quelque chose. »

Dans un grand silence, M. Delesalle lit alors un procès-verbal dressé par les enquêteurs Hereder et Cecaldi, le 7 septembre 1931. Les deux enquêteurs avaient relevé dans les comptes de l'Argentina et de l'Aéropostale des sommes versées par moitié à M. Pierre-Etienne Flandin, avocat-conseil de l'Aéropostale.

MM. Hededer et Cecaldi remirent ce procès-verbal au ministre de l'Air, M. J.-L. Dumesnil, qui leur déclara que ce document devait rester confidentiel, et il le mit sous enveloppe cachetée dans un coffre-fort. Situation dramatique pour moi.

Cinq minutes après, je téléphonai à M. Painlevé. Je le vis deux heures plus tard. Je lui dis que j'avais le devoir de dire la vérité. J'avisai mon collègue, M. Flandin, que je lui poserais en face, quelques questions. Je n'ai pas à accuser ou à défendre M. Flandin. M. Flandin, vous avez dit, en mars 1931: « Oui, j'ai été l'avocat de l'Aéropostale, mais je n'ai pas été avocat-conseil. Et, j'ai dit à mes clients que je cesserai tout rapport avec eux dès que j'étais au Gouvernement. »

— Oui ou non étiez-vous l'avocat-conseil des filiales ? Les commissaires ont examiné les livres de celles-ci. Sur l'une de ces comptabilités ils ont trouvé votre nom pour un versement chaque mois. J'ai apporté ces preuves, qui sont entre les mains du président Painlevé.

L'orateur conclut en faisant appel à la Chambre pour ne laisser planer aucun soupçon sur les hommes à la tête de l'aviation et arracher le chancre qui la ronge. (Applaudissements à gauche).

### LA RÉPONSE DE M. FLANDIN

M. Flandin. — Je montrerai que rien de ce que j'ai fait n'est en contradiction avec ce que j'ai dit. Il est parfaitement exact que je suis devenu, en septembre 1927, l'avocat consultant de deux Compagnies étrangères, celles que vous avez citées.

Les consultations que je donnais furent purement juridiques, mais jamais financières et n'intéressèrent jamais l'Aéropostale. Les honoraires avaient été fixés sous forme de forfait parce que ces Compagnies étaient sud-américaines et distantes. Ils étaient de 35.000 fr. par an.

J'arrive au second point. J'aurais reçu ces honoraires alors que je n'étais plus simple avocat et que j'étais au Gouvernement. J'ai conservé la copie des lettres par lesquelles j'avertissais M. Bouilloux-Lafont, quatre jours après mon entrée au Gouvernement en 1929, que je cessais d'être avocat-conseil des sociétés sud-américaines et je lui faisais remarquer que les honoraires pour les trois affaires que j'ai plaidées pour l'Aéropostale n'avaient pas été payés.

M. P.-E. Flandin précise que par ailleurs il n'a jamais été payé des trois affaires qu'il avait plaidées pour l'Aéropostale malgré des réclamations.

M. P.-E. Flandin. — J'ai appris par les comptes de fin d'année de 1930 que l'on avait continué les versements à mon compte. J'écrivis au directeur du Crédit Foncier brésilien en 1931 que l'on avait dû faire erreur à la « Compagnie Aéronautique Brasileira », puisque j'avais écrit à son directeur que je cessais ces fonctions.

Je n'ai jamais touché un centime étant au Gouvernement. (Applaudissements à droite et au centre).

Si l'on s'était adressé à moi pour une protection quelconque, je comprendrais votre émotion.

M'ayant vu à l'œuvre, sachant que je n'étais ni à vendre, ni à travailler, les constructeurs et les aviateurs sont venus chercher dans mon cabinet un arbitrage. Quand c'est M. Léon Blum, M. Ernest Lafont ou M. Marius Moutet, nos confrères socialistes, on ne s'adresse, paraît-il, qu'à leur talent, qu'à leur compétence d'avocat. Quand c'est moi, on ne parle plus de talent, plus de compétence.

Depuis 18 ans, je suis ici. On m'a vu agir, gouverner. Quel est l'intérêt privé qu'on m'a vu servir comme député ou comme ministre? (Applaudissements à droite et au centre). Ministre des Finances, je n'ai même pas voulu donner un ordre de Bourse pour mon portefeuille. Avez-vous un acte dans ma gestion qui ait servi l'Aéropostale? S'il y avait eu un document contre moi, les maîtres-chanteurs qui en font la chasse pour les politiciens l'auraient trouvé. (Applaudissem. à droite et au centre).

Suis-je le seul avocat dans cette Chambre? Suis-je le seul avocat-conseil? Non! On ne dépend que de sa conscience professionnelle et la mienne n'a rien à me reprocher. Que M. Renaudel me rassure. Je ne ferai aucune diversion. Je n'ai pas le goût du scandale, surtout à cette époque. Je suis allé m'informer à Londres à mes frais. En effet, M. Renaudel, mais ce qui distingue mon voyage du votre en Amérique, c'est que vous l'avez fait aux frais des contribuables. (Mouvements divers. Applaudiss. à droite et au centre).

M. Renaudel. — Puisque vous êtes avocat-conseil de l'Aéropostale, je me demande si je n'ai pas été victime d'un faux de Lucco parce que j'appartenais au même département que vous. (Applaudissem. à l'extrême-gauche. Mouvements divers).

M. Flandin conclut en s'adressant aux socialistes: « De vos colonnes je n'ai cure et je dirai plus, j'en suis fier. »

Vous pouvez m'attaquer, vous me trouverez toujours en face de vous. Je ne suis nullement ambitieux ni de pouvoir, ni d'honneurs ou d'argent. Et si vous faites cette opération d'aujourd'hui pour m'écarter du pouvoir, je vous félicite. Du moins, vous ne m'écarterez pas de cette tribune pour soutenir les idées de liberté.

M. Flandin est félicité par ses amis en regagnant sa place.

M. Herriot. — Les contrats de l'Aéropostale étaient annulés. J'ai pu voir ainsi qu'il était commode de dénoncer en première page du journal socialiste « Le Populaire » certains scandales et d'escamoter en quatrième page le produit de certaines publicités. La main droite ignore ce que reçoit la main gauche. (Vifs applaudissements à droite et au centre).

(*La séance continue*).

### L'INDISPOSITION DE M. PAINLEVÉ

L'indisposition de M. Painlevé qui n'a été que passagère, paraît due à l'absorption d'un verre d'eau très fraîche que le ministre de l'Air a bu après sa descente de la tribune, dans l'atmosphère surchauffée de la buvette. Aussitôt après avoir pris cette boisson froide, en effet, le ministre de l'Air fut pris d'une sorte de vertige, et il dut s'asseoir sur le sofa qui occupe le milieu de la pièce. En l'absence du médecin du Palais-Bourbon, il reçut les premiers soins du docteur Mazé, député du Finistère. Le ministre de l'Air surmonta très rapidement sa faiblesse. Les docteurs Le Moignic, sénateur, et Simonnet, député, prescrivirent à M. Painlevé simplement le repos et s'opposèrent à son désir de reprendre immédiatement la suite de son discours.

Bien que son état ne présentât aucune gravité et n'inspirât pas la moindre inquiétude, ils lui interdirent d'assister à la séance de nuit et lui conseillèrent de regagner immédiatement son domicile, ce que M. Painlevé fit aussitôt.

# La réception de M. Pierre Benoit à l'Académie Française

Paris, 24 novembre. — M. Pierre Benoit, élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Porto-Riche, a pris séance jeudi. Il a été reçu par M. Henri de Régnier, qu'assistaient MM. André Chaumeix, chancelier, et René Doumic, secrétaire perpétuel.

### Discours de M. Pierre Benoit

M. Pierre Benoit, placé entre ses deux parrains, MM. Marcel Prévost et Georges Lecomte, prend la parole. Il débute sur un mode humoristique.

Il y a un peu plus de 20 ans, arrivant à Paris, je comptais préparer en Sorbonne l'agrégation d'histoire. Auteur d'une comédie en trois actes, j'espérais arriver à la faire jouer. Une année ne s'était pas écoulée, que j'avais abandonné l'idée de l'agrégation. Quant à la pièce, je n'oublierai pas de longtemps la macabre matinée d'hiver où je vins réclamer au théâtre de l'Odéon mon manuscrit refusé.

M. Pierre Benoit (W. W. P.)

M. de Régnier

Appelé aujourd'hui par la bienveillante fantaisie de la fortune, à recueillir conjointement la succession d'un historien illustre et celle d'un maître de l'art dramatique, j'ai dû veiller avant tout à ce que l'on ne retrouvât point deux leur double éloge trop de trace de l'aigreur qui peut m'être restée de mon double échec initial.

C'est, en effet, que M. Pierre Benoit doit non seulement faire, selon l'usage, l'éloge de son prédécesseur, Georges de Porto-Riche, mais encore du prédécesseur de ce dernier : M. Ernest Lavisse, Porto-Riche n'ayant jamais été reçu.

Or, M. Pierre Benoit n'a pas connu personnellement Ernest Lavisse, il l'a seulement aperçu au ministère de l'Instruction publique, où il était entré comme rédacteur. Quelques années passées dans cette grande administration fournissent à l'orateur une abondante moisson de souvenirs, d'anecdotes qu'il conte avec bonne humeur et qui l'amènent à évoquer sa rencontre avec l'historien sur l'un des perrons du ministère.

Il dessine alors cette silhouette du célèbre historien.

C'était donc lui, l'homme qui, depuis que j'avais l'âge de tenir un livre, s'était dressé à chacun des carrefours de mes études. Il était de lui, ce mince manuel à couverture bleue où ma mère m'avait appris à épeler les noms de Charlemagne de Jeanne d'Arc, de Bonaparte ; de lui le grande histoire générale, conseil de la bibliothèque des professeurs de notre lycée, qui consentaient parfois à en prêter un volume, comme une merveilleuse récompense, aux meilleurs élèves de leurs classes.

Avant d'en finir avec Ernest Lavisse, il n'aura garde de passer sous silence le patriotisme vigilant dont il fit preuve.

Quelques vers de Georges de Porto-Riche lui fournissent une heureuse transition pour aborder la seconde partie de sa tâche : l'éloge de son prédécesseur. Il analyse quelques-unes de ses œuvres et poursuit.

« Vous eussiez déjà dû, messieurs, entendre son éloge prononcé par celui de vos confrères à qui revenait la mission de l'accueillir parmi vous. L'auteur du « Passé » nous aura quitté sans attendre que cet hommage lui soit rendu, si bien que j'ai pu moi-même hâter sur mon devoir et me demander de la meilleure foi du monde si j'avais le droit d'infliger après sa mort, à mon glorieux prédécesseur, les fleurs que, vivant, il avait négligé de cueillir.

» On peut différer de sentiments à propos d'œuvres comme : « La change de Françoise » et « Le Passé », comme « Le marchand d'estampes » et « Le Vieil homme », ce qu'il est impossible, honnêtement, de contester, c'est l'influence exercée par leur auteur dans l'histoire de notre théâtre. Cette influence considérable dès le moment qu'il a commencé à écrire, semble depuis n'avoir cessé de croître. »

### La réponse de M. Henri de Régnier

M. Henri de Régnier, chargé de répondre au récipiendaire, évoque, lui aussi, la mémoire d'Ernest Lavisse, puis il retrace la carrière de M. Pierre Benoit

« Né à Albi, dit-il, d'une famille originaire des Landes, vous étiez né romancier. Mais, en vous, le romancier était le jumeau d'un poète, et on les retrouve tous les deux dans votre œuvre. Ils lui ont donné son caractère et son accent. Chercherai-je en vous un moraliste, un philosophe, un réformateur ? A quoi bon ! Ne préférez-vous pas que je vous place tout simplement parmi les meilleurs romanciers français, un romancier qui sait amuser, intéresser, passionner; un romancier qui sait son métier, aime son art et qui démontre, une fois de plus, qu'il n'est pas mauvais d'avoir fait des vers pour devenir un bon prosateur en restant un poète. »

## M. Louis Demesmay sénateur du Nord est élu président du Herd-Book flamand

Mercredi, à 14 h. 45, a eu lieu, rue des Vieux-Murs, à Lille, une assemblée générale extraordinaire du Herd-Book flamand, sous la présidence de M. Alix Ghestem, qui en ouvrant la séance fit l'éloge funèbre de trois membres défunts de l'Association: MM. A. Hadou, L. Legrand et Bonduel, qui furent de véritables amis et de bons serviteurs du Herd-Book.

A son tour, M. Decrombecque adressa d'élogieuses paroles à la mémoire de M. Achille Hadou, le regretté président du Herd-Book flamand, et, au nom de l'assemblée, il exprima des sentiments de condoléances à l'égard de sa famille.

Après l'étude de diverses questions relatives au Congrès de l'élevage et l'installation des futurs conseils, eut lieu l'élection du bureau.

Furent élus: Président d'honneur, M. Alex Ghestem; président, M. Louis Demesmay; vice-présidents, MM. Decrombecque, Didier et P. Wemaere.

En termes sympathiques, M. Louis Demesmay, après avoir évoqué avec émotion le souvenir de ses prédécesseurs à la présidence du Herd Book flamand, remercia ses amis de l'honneur qu'ils venaient de lui faire, en le plaçant à la tête de l'association, en les assurant de son entier dévouement.

## Un grave accident d'auto sur la route de Cambrai à Péronne

### Deux tués, un blessé

Jeudi, à 18 heures, à Marcoing, sur la route de Cambrai à Péronne, une grave collision s'est produite entre un camion non éclairé, paraît-il, et une auto conduite par M. Jean Carton, 32 ans, clerc de notaire à Péronne.

Dans cette voiture, se trouvaient M. Rambourg, 40 ans, avoué à Péronne et sa femme, 38 ans. Ces deux derniers, parents de 5 enfants, furent tués sur le coup.

Quant à M. Carton, atteint d'une fracture du crâne, il a été transporté dans une clinique de Cambrai.

## Un Belge éconduit par sa fiancée la tue à coups de couteau et se suicide à Lens

Il y a cinq ans, venait s'installer à l'hôtellerie hollandaise, rue de Lille, à Lens, un sujet belge, Auguste Gendarme, 27 ans, manœuvre. Il travaillait régulièrement et était bien noté.

En juillet dernier, de nouveaux pensionnaires arrivèrent à l'hôtellerie: M. Bisshope, sa fille Gabrielle, âgée de 18 ans, et son fils Albert, 11 ans.

Gendarme et Gabrielle Bisshope se liièrent d'amitié et, il y a quelques jours, Gendarme demanda au père Bisshope la main de Gabrielle, qui lui fut accordée.

Mais, brusquement et on ne sait pour quelles raisons, l'idée de ce mariage déplut à Gabrielle, qui en informa son fiancé. Plusieurs disputes s'ensuivirent et Gendarme en conçut un vif chagrin.

Jeudi matin, le Belge, sachant que le père Bisschope était à son travail, se rendit dans son appartement et eut, avec Gabrielle, une explication orageuse.

A 14 h., Gendarme revint chez sa fiancée et une nouvelle querelle éclata. En sortant de chez elle, il rencontra un autre locataire, M. Edmond Lowagie, à qui il déclara que, maintenant, ses relations étaient définitivement rompues.

Pourtant, à 14 h. 30, il se rendit une troisième fois chez Gabrielle. Il en sortit peu après, pâle et défait, et rencontra de nouveau M. Lowagie qui remarqua son attitude bizarre.

En effet, Gendarme venait de tuer sa fiancée de dix coups de couteau, dont l'un lui avait tranché l'artère carotide.

Le cadavre de la jeune fille fut découvert vers 16 heures, par son frère Albert.

Quant au meurtrier, il s'était suicidé en se couchant sur la voie ferrée. Un train lui passa sur le corps, lui sectionnant les jambes et le mutilant horriblement.

### L'AVIATEUR SMITH ACHEVE SON RAID LE CAP-LONDRES

Avignon, 24 novembre. — L'aviateur sud-africain Victor Smith, terminant son raid « Le Cap-Londres », s'est envolé ce matin, à 6 h. 45, pour gagner Croydon sans escale.

*Rien ne change aussi fréquemment que les annonces « Propriétés à vendre ». D'intéressantes transformations, présentes et futures, y sont chaque jour signalées. Heureux ceux qui savent en tirer profit !*

# LA FAILLITE DE LA BANQUE PETYT

### *Le jugement du tribunal correctionnel de Dunkerque sera rendu dans un mois*

Après trois journées de débats et une audience de nuit, le Tribunal correctionnel de Dunkerque a terminé jeudi, à 18 h., l'examen du procès de la faillite de la banque Petyt.

Les deux audiences de cette dernière journée ont été consacrées à la suite des plaidoiries.

C'est Me Chrelstel qui a présenté la défense de M. Jacob Lévy, dit Charles Lévy, représenté par l'accusation comme un des principaux artisans de la chute de la banque Petyt.

Le défenseur s'élève contre cette accusation.

L'accusation reprochait notamment à M. Lévy l'ouverture de crédits exagérés à certains clients privilégiés.

La défense répond que si l'on excepte certaines opérations dont les résultats définitifs ne pouvaient être connus d'avance, aucune des ouvertures de crédit consenties par M. Lévy n'a causé de préjudice à la banque Petyt. Et plusieurs de ces interventions ont même été avantageuses pour la société.

Mes Derely, André Hesse, Dubuisson et Boyer-Chamard proclamèrent l'absolue bonne foi des autres administrateurs.

Me Loewel, défenseur de M. Thorras, demande à ajouter quelques mots à sa plaidoirie de mercredi pour regretter et se plaindre que l'instruction de cette affaire ait été ouverte dans des conditions défavorables aux inculpés.

Me Degand répondit aux conclusions de la défense sur l'irrecevabilité de la requête présentée par un mandataire « ad litem » représentant les propriétaires de 3.000 actions. Me Degand soutint que cette intervention ne constituait qu'une action individuelle incontestablement fondée en droit. A l'appui de sa thèse, il produisit quelques textes de doctrine et de jurisprudence que le Tribunal examinera dans son délibéré.

A 18 h., M. Darras, président, déclara clos ces longs débats et annonça que le jugement serait rendu le samedi 24 décembre.

## L'assemblée générale de la Confédération des Fabricants de toiles de France, à Lille

Cette confédération a tenu jeudi, à la Bourse de commerce de Lille, son assemblée générale, sous la présidence de M. René Delame, président.

De nombreuses personnalités de l'industrie linière assistaient à cette réunion, au cours de laquelle fut exposée la situation critique des fabricants de toile de lin. Des vœux furent adoptés, demandant que soit rendue obligatoire l'indication d'origine de certains produits étrangers, mesure votée par le Parlement sur la proposition de M. Edm. Cavillon, sénateur, président d'honneur de la confédération ; qu'à défaut de contingentement sévère, la suppression du droit ad valorem soit remplacée par une taxation spécifique de l'article le plus imposé majoré de 25 % pour la confection.

Les membres de la confédération ayant invité leurs collègues de l'association des toiliers de Belgique à venir à Lille à l'occasion de leur assemblée générale, la Chambre de commerce reçut officiellement les deux groupements au Palais de la Bourse, à 12 h. 30.

Les fabricants français et leurs invités participèrent à un banquet servi à 13 h. Au dessert, des toasts furent prononcés par MM. René Delame, président ; Van Maele, de Thielt (B.) ; Seynaeve, président de la commission de standardisation et A. Descamps, président de la Chambre de commerce de Lille.

## Pour les travailleurs âgés de plus de 60 ans exclus des assurances sociales

Paris, 24 novembre. — Une délégation de l'Association des vieux travailleurs de plus de 60 ans, exclus des assurances sociales, ayant à sa tête M. Gallet, président, a été présentée au ministre du Travail, par M. Julien, président du groupe parlementaire de défense des vieux travailleurs.

La délégation a exposé la situation injuste et misérable dans laquelle se trouvent les vieux travailleurs auxquels ne s'étend pas le bénéfice de la loi. Diverses solutions ont été envisagées en vue de l'attribution d'une allocation.

### L'ASSEMBLÉE DU GROUPEMENT DES INDUSTRIES DU CUIR DU NORD DE LA FRANCE

Mercredi, s'est tenue à Lille, l'assemblée générale annuelle du groupement des industries du cuir du Nord de la France, sous la présidence de M. Voituriez, président du Syndicat.

Après la discussion des importantes questions mises à l'ordre du jour, les médailles diplômes furent distribuées aux ouvriers et employés comptant 50 et 25 ans de présence dans le même établissement. Un banquet d'une centaine de couverts fut ensuite servi et se prolongea tard dans la soirée.

## UN BANDIT MASQUÉ entre dans un couvent blesse trois religieuses et est arrêté

Charoite, 24 novembre. — A 5 heures du matin, les religieuses du couvent de la Congrégation des Sœurs du Tiers-Ordre, à Autun, étaient agenouillées au pied de l'autel, quand des coups d'une extrême violence furent frappés à la porte du jardin.

La Sœur Marthe se rendit vers l'endroit d'où venait le bruit et lorsqu'elle eut ouvert la porte, elle se trouva en face d'un homme qui tenait un gros maillet à la main.

L'intrus se jeta sur elle, la frappa violemment, la renversa et se dirigea vers la chapelle.

Les autres Sœurs, entendant des cris, accoururent avec la supérieure du couvent et une bataille s'engagea contre le bandit, dont la figure était dissimulée par un masque noir.

Deux religieuses furent légèrement blessées. Sœur Marthe, qui essayait avec la supérieure d'arracher le maillet de l'agresseur, fut plus grièvement atteinte et elle a dû s'aliter.

Devant cette énergique défense, le bandit prit la fuite, mais à 8 heures, des religieuses du même couvent, qui se rendaient à la cathédrale, reconnurent leur agresseur et prévinrent des passants.

Plusieurs d'entre eux se lancèrent à sa poursuite et réussirent à l'arrêter.

C'est un dangereux repris de justice, Louis Bouhorne, 27 ans, originaire de Troyes, qui venait de purger cent jours de réclusion à la maison centrale de Melun. Il était venu voir un membre de sa famille à Autun. Il a reconnu s'être introduit dans le couvent pour cambrioler.

# Dernière Heure

## Renseignements commerciaux

LIVERPOOL, 24 novembre.

Importations, 7.549; Américain, baisse 9; Brésilien, baisse 9; Egyptien, baisse 12 à 15.

NEW-ORLEANS et NEW-YORK. — Clos.

### CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 83.03; sur Bruxelles, 234.50; Esc. hors banque, 0 15/16; Prêt à court terme, 0 1/2 à 0 3/4.

New-York : Clos.

ZURICH. — Clos.

## CONCERTS ET SPECTACLES

### ROUBAIX

**Les Pêcheurs de perles**
**Les Accordailles**
**à l'Hippodrome-Théâtre**

Il manque aux derniers actes des « Pêcheurs de perles » d'égaler le premier pour que cette œuvre de jeunesse de Bizet soit un chef-d'œuvre. Sans doute, l'auteur de « Carmen » n'y perce pas encore et, quand au caractère de la musique, la comparaison entre l'un et l'autre opéra-comique ferait apparaître plus de dissemblances que de ressemblances.

Le lyrisme splendide qui anime le duo du ténor et du baryton est tout idéaliste. Et cela convenait, peut-être, pour une œuvre qui met en scène le peuple de ces pêcheurs à l'âme naïve, poétique et rêveuse, de même que convenait la musique ardente et réaliste de « Carmen ».

Un grand charme se dégage donc des « Pêcheurs de perles », dont les airs comme les paroles nous emportent sans cesse dans les régions éthérées de la tendresse et... de la gamme. La Troupe de Gand possède les éléments aptes à traduire cette atmosphère. En premier lieu, Mme G. Roumans nous eût donné une version toute gracieuse du rôle de « Leïla » sans une malencontreuse grippe. Et sous le voile de la jeune prêtresse hindoue, c'est à sa place Mme Farrère, de la Monnaie, qui nous est apparue, avec une voix qui fut appréciée, principalement dans la haute tessiture, pour son ampleur et son éclat.

Chez M. José Lesens, c'est la pureté de la diction, le goût et le charme dans la conduite de l'organe, même si, parfois, les moy